

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (arrêté du 1^{er} juillet 2013 – BOEN 25 juillet 2013)

Compétences communes à tous les professeurs

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- **Connaître de manière approfondie sa discipline** ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- **Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement**, les exigences du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** ainsi que les **acquis du cycle précédent et du cycle suivant**.
- Contribuer à la mise en place de **projets interdisciplinaires** au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement. En particulier, **au collège**, accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline. En particulier, **au lycée** général et technologique, articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un **langage clair et adapté** aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement **l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite**.
- **Décrire et expliquer simplement son enseignement** à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des **programmations et des progressions** ; identifier les **objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation**.
- **Différencier son enseignement** en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Prendre en compte les préalables et les représentations sociales** (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner **des approches didactiques appropriées** au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de **compétences transversales** (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées. En particulier, au lycée
 - ✓ faire acquérir aux élèves des **méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur** ;
 - ✓ contribuer à **l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur**.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une **relation de confiance et de bienveillance**.
- Maintenir un **climat propice à l'apprentissage** et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- **Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages**.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une **dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs**.
- Instaurer un **cadre de travail et des règles assurant la sécurité** au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des **stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés** et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, **repérer les difficultés des élèves** afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant **l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences**.
- **Analyser les réussites et les erreurs**, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de **développer leurs capacités d'autoévaluation**.
- **Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus** au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- **Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation**.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel